

COMPTE-RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL



ANNÉE 2022



CARDIF LUX VIE
GROUPE BNP PARIBAS

L'assureur
d'un monde
qui change

TABLE DES MATIÈRES

1- Périmètre d'application	3
2- L'exercice du droit de vote aux assemblées générales	3
2.1 Recours au conseiller en vote ISS	3
2.2 Description générale	3
2.3 Orientation et explication des votes exprimés.....	3
2.4 Focus : « Say on Climate »	4
3- Le dialogue avec les entreprises.....	4



COMPTE-RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL ANNÉE 2022

1- PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Le présent document s'applique à l'entité juridique « Cardif Lux Vie » pour son fonds général en Euro.

2- L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Cardif Lux Vie vote aux assemblées générales des entreprises détenues en direct dans son fonds général.

Les droits de vote sont exercés selon les principes définis dans la « **Politique d'engagement actionnarial** ».

2.1 RECOURS AU CONSEILLER EN VOTE ISS

Cardif Lux Vie s'appuie sur l'expertise d'un **leader mondial en matière de conseil et service** pour l'exercice du droit de vote : **ISS – Institutional Shareholder Services**.

La plateforme internet du fournisseur de conseil et service ISS, à laquelle l'équipe de gestion a accès, permet **l'analyse des résolutions** ainsi que **l'exercice et le suivi des votes aux assemblées générales** (« AG »). L'analyse et le conseil d'ISS sont des supports à la **prise de décision**. Néanmoins, le vote aux résolutions **n'est jamais délégué**, et il peut être différent du conseil d'ISS. **Seul Cardif Lux Vie est responsable du vote**, dans le respect des principes généraux de sa politique de vote et en tenant compte des caractéristiques spécifiques de chaque entreprise.

2.2 DESCRIPTION GÉNÉRALE

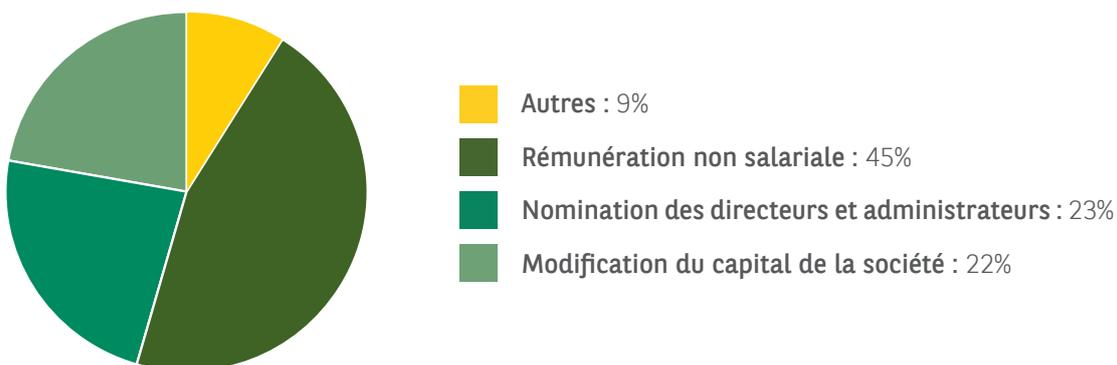
En 2022, Cardif Lux Vie a **voté à 1124 résolutions, soit 62 sur 64 assemblées générales** des entreprises cotées détenues dans le périmètre d'application.

2.3 ORIENTATION ET EXPLICATION DES VOTES EXPRIMÉS

Dans **51 assemblées générales sur 62 votées**, Cardif Lux Vie **n'a pas suivi les recommandations du management**. Cardif Lux Vie a approuvé les résolutions des sociétés à **84%**. Par contre, **dans 13,2% des cas, Cardif Lux Vie s'est opposée** aux résolutions et dans **2,8% des cas Cardif Lux Vie s'est abstenue**.

Les cas d'oppositions sont repartis majoritairement sur les sujets de **Politique de Rémunération**, de **Structure de Capital** et de **Droits des Actionnaires** ainsi que de **composition des Conseils d'Administration**.

RÉPARTITION DES VOTES EN OPPOSITION (ET ABSENTION) AVEC LE MANAGEMENT



Pour rappel, et à titre d'exemple, Cardif Lux Vie s'exprime contre les propositions du management dans les cas suivants :

POLITIQUES DE REMUNERATION

- Montants jugés excessifs eu égard à la performance de la société considérée ou disproportionnés par rapport aux pairs, toute chose égale par ailleurs ;
- Descriptions et quantifications des différents objectifs à atteindre insuffisamment transparentes ;
- Critères de rémunération non contraignants et susceptibles de permettre un paiement en cas d'échec, ou pas suffisamment ou explicitement orientés vers le long terme.

DROITS DES ACTIONNAIRES - PROGRAMMES D'EMISSION ET DE RACHAT DE TITRES EN CAPITAL

- Augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription de plus de 5% du capital ou 20% en cas d'objet spécifique ;
- Autorisations dépassant 50% du capital social ;
- Mesures anti-OPA.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET QUITUS AU MANAGEMENT

- Conseils ou comités jugés insuffisamment indépendants ;
- Administrateur dont l'assiduité est jugée insuffisante ;
- Durée de mandat supérieure à 4 ans ;
- Gestion insuffisante des risques environnementaux, sociétaux ou de gouvernance, notamment en l'absence d'un reporting extra-financier.

2.4 FOCUS : « SAY ON CLIMATE »

Les **résolutions climatiques « Say on Climate »** sont en passe de devenir un **incontournable** des Assemblées Générales des entreprises. Inspiré du « Say on Pay » (le vote concernant la rémunération des dirigeants lors des assemblées générales), le « Say on Climate » consiste à **intégrer à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale d'une entreprise, un vote des actionnaires concernant sa stratégie climatique.**

A minima, ces résolutions doivent comprendre des **objectifs clairs de réduction de gaz à effet de serre**, présenter **les actions spécifiques** mises en place par l'entreprise pour atteindre ses objectifs et **démontrer la robustesse de la gouvernance** pour traiter et aborder les **sujets climatiques**.

3- LE DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES

En 2021, **Cardif Lux Vie** via **BNP Paribas Cardif** a rejoint les signataires de **Climate Action 100+** qui se mobilisent collectivement afin de solliciter les plus grands émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre à prendre les **mesures** nécessaires pour **lutter contre le changement climatique**.

Cette initiative s'inscrit dans la stratégie du Groupe BNP Paribas en faveur du climat et dans la démarche responsable de Cardif Lux Vie.



CARDIF LUX VIE
GROUPE BNP PARIBAS

L'assureur
d'un monde
qui change